

# Gazette escourçoise

## Du travail et des travaux !

### Sommaire

1. Pour le village et son futur, une équipe unanime
2. Deux scénarios pour restaurer l'église
3. BAFA, BAFD, BNSSA
4. Point sur les travaux
5. Ic Sabètz ?
6. Commémoration
7. Elections municipales
8. Clôtures
9. Tournoi d'échecs
10. Stationnement à Capcòs
11. Sangliers
12. Jardin des sons
13. Médiathèque
14. La Boule Escourçoise
15. Arabesque et petits pas
16. Vide-greniers de l'APE

### 1 Pour le village et son futur, une équipe unanime

Les 12 mars et 2 avril derniers, le Conseil municipal a approuvé - à l'unanimité dans les deux cas - le compte financier unique (bilan de 2024) et le budget primitif (projection pour 2025) communaux. Je souhaite remercier ici chacun(e) des 14 autres élu(e)s de l'équipe municipale pour leur confiance, car cette double unanimité valide, une nouvelle fois, la gestion des fonds communaux pour l'année passée et l'anticipation des dépenses auxquelles nous allons devoir faire face dans l'année en cours. Une unanimité d'ailleurs jamais démentie dans la gestion et les choix budgétaires, et ce pour chaque exercice depuis le début de notre mandat, au printemps 2020.

Au menu de 2025, plus de 1,1 million d'euros d'investissements qui seront engagés dans la création de locaux associatifs entre les deux salles des fêtes, dans la restauration de l'église Saint-Martin-et-Saint-Roch - devenue bâtiment communal il y a 120 ans ! - et dans la rénovation de trois ponts forestiers importants : ceux de Moulin-de-Bas, de Lagut-Vielh et de Menèou. Des investissements en grande partie consacrés à l'entretien pur et simple de notre patrimoine et à sa fonctionnalité, et qui devront se poursuivre au-delà de cette année, afin d'être mieux lissés dans le temps, et donc d'une ampleur moins importante.

Jamais achevé, car toujours à remettre sur le métier, et à recomposer en fonction de tout ce qui dépend et ne dépend pas de nous, le travail se poursuit !

**Pierre Lasterra**  
maire d'Escource

## 2 Deux scénarios pour restaurer l'église...

La Commune proposait aux habitants une réunion publique, samedi 26 avril, pour leur présenter les deux scénarios de restauration de l'église Saint-Martin-et-Saint-Roch. Elle a réuni une grosse cinquantaine de personnes dans la grande salle des fêtes, sous la houlette du maire, Pierre Lasterra, de son adjoint André Raby, et de l'architecte Adam Glazewski, du cabinet 3AM (Mézos) qui a travaillé sur ce projet.

Le premier scénario est celui d'une reconstruction à l'identique du clocher, qui est de style néo-gothique du XIX<sup>e</sup> siècle et posé sur une base d'église romane (elle est attestée depuis les XI-XII<sup>e</sup> siècles), donnant un caractère hybride à l'édifice. Beaucoup d'Escourçois sont attachés à ce clocher tel qu'ils l'ont toujours vu (depuis 1865), même s'il a changé de nombreuses fois d'aspect au cours des siècles.

Le deuxième scénario est celui d'un remplacement par un clocher de style roman, qui offrirait l'avantage de redonner à l'ensemble une unité de style architectural, et d'offrir moins de prise à des vents que le réchauffement climatique annonce comme plus violents que par le passé. Autre différence notable : le coût des opérations. Une reconstruction à l'identique est pour l'heure estimée à environ 450 000 euros, alors qu'un remplacement serait plutôt de l'ordre de 215 000 euros. Un argument non négligeable en faveur de la seconde option.

« Notre église n'étant ni classée ni même inscrite, nous aurons très peu de subventions extérieures pour cette rénovation. Nous devons donc compter surtout sur les fonds propres de la Commune, mais nous lancerons aussi une souscription publique auprès des citoyens, à laquelle chacun donnera ce qu'il peut et veut. Enfin, j'enverrai aussi un courrier à la paroisse, pour voir si elle souhaite faire un geste » a conclu Pierre Lasterra.

### VUES PRÉSENTANT LES 2 SCÉNARIOS

clocher de style roman



clocher de style néo-gothique



## 3 BAFA, BAFFD, BNSSA

Nous vous rappelons que des aides financières communales à l'obtention du BAFA, BAFFD ou BNSSA ont été récemment votées en conseil municipal.

Toute personne désireuse d'en bénéficier pourra en faire la demande auprès de l'accueil de la mairie. Ces aides pourront s'ajouter à celle destinée au financement du permis de conduire en place depuis quelques années.

Renseignements en mairie, ou auprès de Pierre Lèpan par e-mail : [p.lepan@escource.fr](mailto:p.lepan@escource.fr)

## 4 Point sur les travaux

### Ponts :

Nous sommes actuellement en phase de finalisation des deux dossiers "Loi sur l'eau" concernant :

- Le pont de Lagut-Vielh
- Le pont de Moulin-de-Bas

Ces dossiers sont en cours de finalisation avec la collaboration de Fabien Bidabé du Syndicat mixte du bassin versant des Lacs du Bòrn (SMBVLB).

Le dépôt des dossiers "Loi sur l'eau" à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) est prévu pour le mois de mai.

Les demandes de subvention au titre du Programme national Ponts (PNP) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ont été déposées.

Un relevé topographique de l'ouvrage de Moulin-de-Bas va être réalisé afin de finaliser l'emprise du futur ouvrage.

### Salle polyvalente :

En complément des travaux programmés sur l'ombrière (locaux associatifs), nous lançons le raccordement de la salle des fêtes au tout-à-l'égout. Les demande de devis sont en cours et la réalisation est prévue début septembre.

### Entretien des quartiers :

Nous tenons à vous informer que l'entretien habituel des quartiers prendra exceptionnellement du retard cette année. En effet, notre tracteur est actuellement en panne, et les délais d'approvisionnement pour les pièces détachées dépassent trois mois, merci au constructeur Massey Ferguson ! (une société du groupe américain AGCO Corporation).

Le matériel devrait être réparé et de nouveau opérationnel d'ici début juin. Cependant, cette période coïncide avec le début des restrictions liées à la préservation des écosystèmes, qui nous empêchent d'intervenir pleinement sur certains espaces naturels sensibles.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience face à cette situation indépendante de notre volonté.

**Propriétaire ou Enedis :  
qui est responsable  
de l'élagage ?**

**Domaine privé** (house icon) | **Réseau en domaine public** (car icon)

**Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres de sa propriété si :**

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- ou
- le réseau est situé sur le domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation ;
- l'élagage sur la partie branchement individuel est toujours à la charge du propriétaire.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais. L'élagage à proximité des réseaux électriques ne s'improvise pas. Ainsi le recours à un professionnel peut s'avérer judicieux.

En cas de défaut d'élagage par un propriétaire, les frais et conséquences peuvent être mis à sa charge.

**Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une DT-DICT\* au moins 15 jours avant le début des travaux.**

\* Déclaration de Travaux  
- Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

## 5 IC SABÈTZ ?

Ad Escorce, un pont que pòrta aqueth nòm a la termièra deu vilatge de Pontens, pont dont hèi parlar d'eth n'aqueste moment, pr'amor qu'es abanit aus veicules de mèi de 3,5 tonas, en esperants la soa renovacion : lo pont de Menèu. Mès que significa aqueth nòm ? Dens lo son dictionari gascon-francés - dont compòrta totun quauque 12 000 entradas ! - l'Escorcés sabent Pèir Mèule (1894-1992) que ns'indica très sens possibles. Lo permèr, qu'es l'equivalent deu mòt francés "meneau", dont es "*la pèça mediana d'ua fernèsta*", qu'es a díser un element verticau (en pèira, husta o hèr) dont dividís l'aubertura d'ua fernèsta o d'ua porta. Lo dusau, qu'es un "*nòm de lòc o de persona aucupant ua plaça centrau, au miei*", com l'arretrobàn justament dens los patronimes Menaut o Méaule (Mèule). Lo tresau, qu'es lo sens de "petit vetèth", destornat dens lo diminutiu gascon "menhèu", dont en Lana Gran pòt voler díser "dròlle". Com sovent, Pèir Mèule qu'ajusta a la soa definicion un petit exemple de frasa o de díser locau : "*Lo menèu, vadut a Sent Pau (de Bòrn) e mòrt a Bordèu... d'un còp de sang*".

À Escource, un pont porte ce nom à la frontière du village de Pontenx-les-Forges, pont qui fait parler de lui en ce moment parce qu'il est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, en attendant sa rénovation : le pont de Menèou. Mais que signifie ce nom ? Dans son dictionnaire gascon-français - qui comporte tout de même quelque 12 000 entrées ! - l'Escourçois érudit Pierre Méaule (1894-1992) nous indique trois sens possibles. Le premier, c'est l'équivalent du mot français "meneau", qui est "*la pièce médiane d'une fenêtre*", c'est-à-dire un élément vertical (en pierre, bois ou fer) qui divise la baie d'une fenêtre ou d'une porte. Le deuxième, c'est un "*nom de lieu et de personne occupant une place centrale, au milieu*", comme on le retrouve justement dans les patronymes Menaut ou Méaule. Le troisième, c'est le sens de « petit veau », détourné dans le diminutif gascon "menhèu", qui en Haute-Lande peut vouloir dire "enfant". Comme souvent, Pierre Méaule ajoute à sa définition un petit exemple de phrase ou de dicton local : "*Le petit veau, né à Saint-Pau ! (en Born) et mort à Bordeaux... d'un coup de sang*".

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### 6 Commémoration

Le 8-Mai est une date mémorable inscrite dans l'Histoire.

À cette date, en 1945, les représentants de l'Allemagne signèrent l'acte de capitulation à Berlin devant leurs homologues français, américains, britanniques et soviétiques. Le 8-Mai marque la fin de la guerre en Europe, mais celle-ci se poursuit en Asie jusqu'à la capitulation du Japon en septembre.

La commémoration revêt une importance particulière pour tous. C'est l'occasion de rendre hommage aux soldats qui ont combattu pour notre liberté, mais aussi de se souvenir des civils qui ont souffert des atrocités de la guerre. C'est aussi un moment pour réaffirmer notre engagement envers les valeurs de tolérance, de solidarité et de paix. Le 8-Mai est bien plus qu'un simple jour férié. C'est un symbole de résistance, de courage et d'espoir.

En nous remémorant les événements de cette journée, nous nous engageons à préserver la paix.



**Cérémonie**  
**Jeudi 8 mai, 11h30**  
**devant le Monument**  
**aux morts**  
**suivie d'un vin**  
**d'honneur servi à la**  
**petite salle.**

## 7 Elections municipales : attention, la loi a changé les règles du jeu

Le 7 avril dernier, le Parlement a définitivement adopté une loi qui étend aux communes de moins de 1000 habitants – comme c'est le cas d'Escource – le scrutin de liste paritaire aux élections municipales. Cela se traduit par **trois changements importants dans l'organisation des élections municipales** qui se tiendront courant mars 2026, pour les communes de la taille d'Escource.

Le premier, c'est que **les listes présentées devront être paritaires comme dans les « grandes communes »** : ces listes devront donc comporter autant de femmes que d'hommes (à une personne près, puisque le nombre de candidats sur une liste est toujours impair). Ce n'était pas le cas jusqu'ici pour les communes de moins de 1000 habitants, où aucune obligation d'équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes n'était imposée. Le deuxième changement, c'est qu'il **ne sera désormais plus possible de voter avec panachage**, c'est-à-dire en rayant des noms sur une liste de candidats. Cette pratique, dont certains électeurs étaient friands, disparaît donc avec cette loi dans les communes comme la nôtre, et **toute marque ajoutée à une liste** (rayure d'un nom, mot, dessin, etc.) **rendra le bulletin de vote nul**. Enfin, le troisième changement avec cette loi, c'est que **les listes présentées pourront être « réputées complètes » en ne comportant que 13 noms** (au lieu de 15) **ou bien** au contraire être excédentaires **avec 17 noms** (au lieu de 15).

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent être effectuées tous les jours ouvrables en mairie ou en ligne depuis chez vous sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

Sachez enfin que depuis début 2024 l'inscription est devenue obligatoire...



## 8 Clôtures : déclaration obligatoire en mairie

Depuis 2014, toute pose ou tout changement de clôture doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, afin que sa hauteur et les matériaux utilisés puissent être vérifiés et validés avant l'installation. Pour rappel, les hauteurs de clôture sont de 1,5 m maximum dans le Bourg (1,80 m quand elles sont végétalisées) et de 1,20 m dans les quartiers. Les soubassements maçonnés ne peuvent pas excéder 20 cm, et elles doivent être soit en grillage, soit en lames de bois (verticales uniquement) ajourées (les clôtures occultantes sont interdites). Toute clôture posée sans déclaration préalable constituera une infraction au Plan local d'urbanisme intercommunal, pourra être déconstruite et donner lieu à des astreintes (jours-amende) en attendant la régularisation.

## 9 Tournoi d'échecs d'Escource

**Victoire de Serge Khakhoulia**

La 1<sup>re</sup> édition du Tournoi d'échecs d'Escource, réservé aux habitants du village, s'est achevée le 13 avril dernier, avec la victoire de Serge Khakhoulia. Le tournoi se jouait en 5 rondes de 61 minutes KO (par joueur), et a donné lieu à des parties de départage de 10 minutes KO.

**Classement final :** 1. Serge Khakhoulia (6 pts)  
2. Pierre Lasterra (5) 3. Claude Cordier (4)  
4. Françoise Khakhoulia (2) 5. Emmanuelle Dedieu (1) 6. Morgan Guillot (0).

Mention spéciale aux deux derniers du classement, qui débutaient dans ce jeu et ont fait des progrès notables au cours du tournoi.

La 2<sup>e</sup> édition sera lancée à la rentrée.

Une illustration d'un échiquier vert et blanc avec des pièces d'échecs grises et blanches. Les cases sont numérotées de 1 à 8 sur les bords.

## 10 Quartier Capcòs : véhicules de plus de 3,5 tonnes interdits

Il est rappelé aux habitants de Capcòs que tout véhicule de plus de 3,5 tonnes est strictement interdit d'accès à partir du pont d'entrée dans le quartier.

Cela concerne donc aussi bien les poids-lourds, que les autocars ou les tracteurs. La structure des voiries et accotements n'est en effet pas prévue pour supporter de telles charges.

Pas plus que le budget communal n'est d'ailleurs prévu pour payer les réparations des dégradations occasionnées par ceux qui ne respecteraient pas cette interdiction.

Il est dans les attributions de la Commune de dresser, le cas échéant, un procès-verbal constatant l'infraction, et de donner une amende via l'émission d'un titre du Trésor public. Enfin, il est rappelé que le stationnement ne doit pas se faire sur les espaces verts, mais sur les places prévues pour cela.



## 11 Sangliers : une surpopulation qui crée des dégâts

De nombreux habitants, des quartiers ou du bourg, ont connu ces derniers mois les désagréments causés par les sangliers sur leur terrain ou dans les espaces publics, et ce malgré les efforts des membres de l'ACCA qui ont multiplié battues et affûts.

À l'échelle du territoire de notre communauté de communes (26 communes), en 2024 ce sont quelque 2500 sangliers (en hausse), 1200 chevreuils (en baisse) et 300 biches et cerfs (en hausse) qui ont été prélevés sur le milieu naturel. Nous rappelons qu'il n'est pas du ressort de la Commune de chasser ou de piéger ces animaux, et que c'est aux particuliers de s'organiser pour protéger leur terrain (clôture) s'ils le souhaitent.



Nous rappelons aussi que l'ACCA respecte toutes les règles de sécurité en vigueur, et que prévenir chaque particulier de ses actions de chasse à venir rendrait celles-ci tout simplement impossibles à réaliser, ce qui serait pour le moins contre-productif...

## 12 Jardin des sons



L'inauguration du Jardin des Sons, dispositif proposé conjointement par le Service "Petite enfance" de la CCCHL et la CMR des Landes, a connu un franc succès.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, vous pouvez désormais déambuler parmi tous les objets sonores disposés dans l'airiel de l'Espace Marc-Lauga et vous laisser bercer par les comptines, les cloches ou les lames des métallophones.

# 13

## Espace Marc Lauga

Votre médiathèque a modifié ses horaires d'ouverture et vous accueille dorénavant sur les plages horaires suivantes:

- mardi de 10 h à 12 h
- mercredi de 10 h à 12 h puis de 14 h à 16h30
- vendredi de 14 h à 16h30
- samedi de 10 h à 12 h puis de 14 h à 16h30

D'autres créneaux sont dédiés à des accueils spécifiques (écoliers sur la pause méridienne, ateliers informatiques).

L'atelier "Aiguilles" se déroule les mardi et vendredi de 14 h à 17 h.

De nombreuses nouveautés littéraires, en tout genre, ont été acquises. Et bien sûr, nos équipements restent à votre disposition (espace tout-petits, jeux de société, billard, baby-foot, console de jeux).

contact: 05 58 04 23 71 / mediatheque@escource.fr

# 15

## Arabesque et petits pas

Une jolie saison pour Arabesque et petits pas, avec des élèves toujours aussi motivés pendant les cours de danse.

Cette année le gala annuel ne manquera pas de surprises encore et encore ! Les danseuses sont déterminées à se faire plaisir sur scène et surtout à entraîner le public tout au long de la soirée.

Les parents très investis se sont trouvé une nouvelle vocation également ! Alors vous êtes attendus nombreux pour encourager nos artistes dans...

" ARABESQUE ET PETITS PAS  
 FAIT SON CINEMA "  
 SAMEDI 21 JUIN 20 h  
 (ouverture des portes)  
 Salle Polyvalente



# 14

## La Boule Escourçoise

Belle réussite pour le 1<sup>er</sup> concours de pétanque de la saison du 11 avril : 92 joueurs répartis en 46 équipes, malgré une fin de soirée pluvieuse.



Un concours ouvert à tous aura lieu le 23 mai prochain. Pointeur chevronné ou tireur du dimanche, chacun peut venir jouer ! Nous vous attendons nombreux !

**Vide Grenier**  
 APE LOUS PITCHOUNS

**DIMANCHE 15 JUIN**

De 9h00 à 18h00

*Vide poussette* | *Vide garage*

salle des fêtes d'Escource

Snack ,grillade ,sucré/salé  
 boissons, barbe à papa

**Renseignements et inscriptions :**

apelouspitchouns@gmail.com

06.72.51.46.01

**Informations :**

2 € le mètre linéaire  
 5 € la table de 1m80  
 Intérieur extérieur

## 16 Le football à Escource

Il y a quelques week-ends, l'École de Foot du FC Escource a été mise à l'honneur avant le match de l'équipe première contre le FC Garein. Les jeunes joueurs, des catégories U6 à U11, ont pu accompagner les seniors lors de leur entrée sur le terrain, avant de poser pour une belle photo de groupe.



Ce geste, bien que symbolique, reflète la volonté du club de transmettre les valeurs de partage et de renforcer l'esprit familial qui règne au sein du FC Escource.

Nous en profitons pour dire un grand bravo à tous les jeunes pour leur engagement, et un immense merci aux éducateurs pour leur investissement tout au long de la saison !

### **La trêve pour les joueurs... de loto**

Les lotos pour la saison 2024-2025 sont désormais terminés. L'occasion pour le club de remercier sincèrement toutes les personnes qui ont contribué, de manière régulière ou ponctuelle, à l'organisation de ces événements. Nous adressons également un grand merci à tous ceux qui sont venus tenter leur chance et ont fait vivre ces lotos.

Nous vous donnons déjà rendez-vous pour la saison prochaine !

### **La saison se termine... mais l'été sera actif !**

Certes, la saison sportive touche à sa fin, mais le FC Escource ne compte pas rester inactif pendant la trêve estivale !

- Assemblée Générale : prévue pour fin juin (date à confirmer), l'AG sera l'occasion de vivre une grande journée : matchs parents-enfants-séniors, repas convivial ouvert à tous, animations... Un beau moment de partage en perspective.
- Réorganisation du club : lors de cette AG, une restructuration interne sera présentée. Pas de bouleversement, mais une nouvelle dynamique avec des rôles repensés. Des missions pourraient être proposées en dehors du jeu ou de l'encadrement. Restez connectés, cela pourrait vous intéresser !
- Fêtes d'Escource : pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, le club sera présent lors des Fêtes, le dimanche 13 juillet. Les bénévoles essayeront de vous faire passer un moment chaleureux et festif... Mais nous laissons au Comité des Fêtes le soin de vous dévoiler le programme.

Pour toute info sur l'association ou pour nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter Maxime Chivaley (co-Président) au 06 48 14 64 00 ou Maxime Dupreuilh (co-Président) au 06 26 56 29 06.

À très bientôt au bord des terrains !

2024

Le Bureau du FC Escource